

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1094

présenté par

M. Pupponi, M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Favennec Becot,
M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 873 114 477	0
Aide à l'accès au logement	13 112 551 717	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	180 934 585	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	199 398 896	0
<i>Dont titre 2</i>	19 932 626	0
Interventions territoriales de l'État	35 569 445	0
Politique de la ville	768 935 082	0
TOTAUX	16 170 504 202	0
SOLDE	16 170 504 202	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 891 214 477	0
Aide à l'accès au logement	13 112 551 717	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	180 934 585	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	240 814 179	0
<i>Dont titre 2</i>	19 932 626	0
Interventions territoriales de l'État	25 669 445	0
Politique de la ville	608 935 082	0
TOTAUX	16 060 119 485	0
SOLDE	16 060 119 485	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement rétablit les crédits de la mission supprimés par le sénat.

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement du programme 147 de 100 millions d'euros, conformément aux préconisations du plan Borloo pour la création de campus numériques dans les QPV.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits de l'action 4 du programme 135.